

Comment calculer son empreinte carbone en entreprise ?



La mesure de l'empreinte carbone constitue aujourd'hui une première étape pour les entreprises souhaitant structurer leur démarche de décarbonation. Si les PME ne sont pas soumises à une obligation réglementaire directe, elles sont de plus en plus incitées à évaluer leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) sous l'effet des attentes de leur chaîne de valeur, notamment de leurs clients, partenaires et donneurs d'ordre.

Pourquoi calculer son empreinte carbone ?

- Pour identifier les principales sources d'émissions de GES de l'entreprise et prendre des décisions éclairées concernant les investissements nécessaires pour en atténuer l'impact sur le changement climatique,

- Pour réduire ses coûts opérationnels (énergie, taxe carbone, etc), Pour mieux gérer les risques liés aux changements climatiques,
- Pour évaluer l'impact de ses investissements de décarbonation,
- Pour pouvoir communiquer (se démarquer de la concurrence, améliorer son image, attirer ou fidéliser des clients...),
- Pour sensibiliser et impliquer ses employés,
- Pour trouver des pistes d'innovation.

La notion de « scope »

Le scope 1 correspond aux émissions directes de GES, liées aux opérations contrôlées par l'entreprise (par exemple : flotte de véhicules appartenant à l'entreprise, combustion de carburants, etc).

Le scope 2 correspond aux émissions indirectes de GES, liées à l'énergie achetée, comme la consommation d'électricité ou de chaleur.

Le scope 3 regroupe toutes les autres émissions de GES indirectes générées dans la chaîne de valeur de l'entreprise, en amont et en aval (y compris l'usage des produits). Exemples d'éléments entrant dans le scope 3 : déplacements domicile-travail des salariés, achat de produits et services, transport de marchandises entrantes ou sortantes de l'entreprise, utilisation des produits vendus, fin de vie des produits (y compris le traitement des déchets).

Quelles étapes suivre ?

- Choisir un consultant extérieur et/ou former une personne en interne,
- Désigner un référent interne pour la collecte de données,
- Définir un périmètre : fixer les limites temporelles (année de référence), organisationnelles (sites, filiales) et opérationnelles (postes d'émission),
- Collecter les données : informations nécessaires aux calculs (consommations en kWh, litres de carburant, ...),
- Calculer les émissions de gaz à effet de serre en utilisant les facteurs d'émission appropriés,
- Définir un objectif de réduction : identifier les postes d'émission les plus importants et établir une stratégie de réduction (décarbonation),
- Communiquer le rapport final aux parties prenantes (employés, clients, investisseurs).

Exemples d'actions à entreprendre pour réduire son empreinte carbone

- Installer une pompe à chaleur et/ou un système de récupération / redistribution de chaleur (Ex : des cuisines vers les bureaux),
- Installer des panneaux photovoltaïques en toiture pour augmenter l'autoconsommation,
- Convertir la flotte de véhicules vers l'électrique.

La plupart de ces actions sont éligibles à des aides étatiques.

Outil et aide disponibles

Pour une première approche du calcul de votre empreinte carbone, vous pouvez utiliser [Klimat Kompasset](#). Ce calculateur danois, disponible en libre accès, vous permet d'effectuer gratuitement un calcul de vos émissions sur la base de votre consommation réelle.

Pour toute question sur le calcul de l'empreinte carbone ou plus généralement sur la durabilité, vous pouvez contacter la [House of Sustainability](#) .